



REPUBLIQUE DU NIGER  
CABINET DU PREMIER MINISTRE  
AUTORITE DE REGULATION DES  
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DE  
LA POSTE

## APPEL PUBLIC A COMMENTAIRES

---

Le présent appel public à commentaires est ouvert jusqu'au **15 septembre 2021**. L'Autorité de Régulation sollicité l'avis du public sur ce projet de modification de la décision n°007/ARTP/CNRTP/18 du 04 avril 2018 portant fixation des paramètres de mesure (couverture, voix et données) et définition de protocole de contrôle de la qualité de service des opérateurs des opérateurs de la téléphonie mobile 2G et 3G.

Les objectifs de cette modification consistent principalement à :

1. définir de nouveaux indicateurs de QoS :
  - pour tenir compte de l'attribution sur le marché de nouvelles licences (4G) à certains opérateurs;
  - pour apprécier désormais la qualité des communications inter-opérateurs (communications interconnectées),
2. apprécier la couverture des réseaux pour chaque opérateur selon les types de technologies actuellement exploitées (2G – 3G – 4G) en les y obligeant à publier la carte de couverture de leur réseaux ;
3. auditer lesdites cartes par l'ARCEP pour s'assurer de l'exactitude des informations publiées.
4. intensifier la concurrence par la mise à disposition d'une telle information au consommateur.

Les contributions doivent être transmises à l'adresse [sidi.cheou@arcep.ne](mailto:sidi.cheou@arcep.ne) avec copie à :

- [arounda.yaye@arcep.ne](mailto:arounda.yaye@arcep.ne)
- [ibrahim.amadou@arcep.ne](mailto:ibrahim.amadou@arcep.ne).

Le projet de décision peut être téléchargé sur le site Internet de l'ARCEP : [www.arcep.ne](http://www.arcep.ne).

Les contributions reçues en dehors du délai imparti ne seront pas prises en compte.

L'ARCEP s'efforcera de publier sur son site le rapport de synthèse des contributions.

**Le Directeur Général, Pi**

**SALISSOU MAMAN**

